

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Denis MOALLIC, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, membres élus

Mme Françoise BAUDE, M. Rolland BOIVENT, M. Gilles CLABAUT, Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

**Absents excusés :**

Mme Madeline TANTIN

**Représentés :**

Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à M. Gérard THULEAU

M. CAU Philippe donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Mme Isabelle CHATEAU donne pouvoir à Mme Marie-Claire SEURAT

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Gérard MOALLIC

Date des convocations : 15 mai 2023

**N° 23-070**

**OBJET :** CCAS-Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

*Membres en exercice : 17*

*Pour : 16*

*Membres présents : 11*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 16*

*Abstention : 0*

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics.

L'article L.1414-2 du CGCT dispose que la CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

La CAO doit comporter, en plus de son président, représentant de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, cinq membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante, et cinq membres suppléants.

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif et donc considéré comme un établissement public local, il est nécessaire de composer une CAO, pour les marchés publics le concernant.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Monsieur le président lance un appel à candidature

**ADMINISTRATEURS TITULAIRES :**

- Monsieur Gérard MOALLIC
- Monsieur Gérard THULEAU
- Monsieur Jacques GUIARD
- Madame Marie-Claire SEURAT
- Monsieur Gilles CLABAUT

**ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS :**

- Madame Nadine DAVID
- Madame Françoise BAUDE
- Madame Hermine OSTROWSKI
- Madame Christiane FOUCHER
- Monsieur Rolland BOIVENT

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,
- vu le Code de la Commande Publique
- après en avoir délibéré,

**ÉLIT**

Comme membres de la CAO :

- 1<sup>er</sup> titulaire : Monsieur Gérard MOALLIC
- 2<sup>ème</sup> titulaire : Monsieur Gérard THULEAU
- 3<sup>ème</sup> titulaire : Monsieur Jacques GUIARD
- 4<sup>ème</sup> titulaire : Madame Marie-Claire SEURAT
- 5<sup>ème</sup> titulaire : Monsieur Gilles CLABAUT
  
- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Nadine DAVID
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Françoise BAUDE
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Hermine OSTROWSKI
- 4<sup>ème</sup> suppléant : Madame Christiane FOUCHER
- 5<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Rolland BOIVENT

**DÉCIDE**

- de prendre acte de la nouvelle composition de la Commission d'appel d'Offres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 30/05/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 30/05/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**



Fait à ROYAN, le 24 mai 2023  
Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS,  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20230524-DEL-23-070-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023